



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

Séance du Conseil du 13 mars 2023 Extrait du registre des délibérations

Delibération n° 35/2023

Avenant n° 1 à la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain »

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le sept mars deux mille vingt-trois s'est assemblé dans la salle Grande Bretagne du Palais de l'Europe, 8 avenue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

- BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE excusée donne pouvoir à M. Edouard-Jean CURTET, M. Alain DUCRUET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Danielle LISBONA, M. Nicolas SPINELLI, Mme Danielle LISBONA, M. Edouard-Jean CURTET (arrive à 17h42 avant le vote de l'affaire n°1), M. Stéphane MANFREDI
- BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN
- LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI
- CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI (quitte la séance à 18h42 avant le vote de l'affaire n°30)
- CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU
- FONTAN :** M. Philippe OUDOT
- GORBIO :** M. Paul COUFFET
- MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, excusé donne pouvoir à Mme Sylviane ROYEAU, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé
- MOULINET :** M. Guy BONVALLET, excusé
- ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE, excusé donne pouvoir à M. Jean-Louis DEDIEU
- SAINTE AGNES :** M. Albert FILIPPI
- SAORGE :** Mme Brigitte BRESCH
- SOSPEL :** M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
- TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO
- LA TURBIE :** M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage :

30 MARS 2023

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Président
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey
SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture
006240600531-20230330-35-2023-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Séance du 13 mars 2023

Délibération n° 35/2023

OBJET : Avenant n° 1 à la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain »

RAPPORTEUR : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu le programme national d'appui « Petites Villes de Demain » lancé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires le 1^{er} octobre 2020 dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda rural et du plan de relance gouvernemental ;

Vu la liste des communes lauréates du Programme Petites Villes de Demain diffusée le 11 décembre 2020 et l'éligibilité des communes de Breil-sur-Roya, Sospel et de Tende pour le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française ;

Vu la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain », signée le 4 octobre 2021 par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française ;

Considérant les motivations de la Communauté d'Agglomération de proroger de dix (10) mois supplémentaires le délai initial de signature de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), modifiant l'article n°5 de la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain » signée le 4 octobre 2021 ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 02 mars 2023.

Je vous demande de bien vouloir,

- APPROUVER l'avenant n°1 à la convention d'adhésion Petites Villes de Demain de la CARF ci-annexé.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention Petites Villes de Demain et tous documents y afférents.

Le Conseil Communautaire
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

Le secrétaire de séance

Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,

Le Président



Yves JONEL

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20230330_35-2023-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023